RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01738
Numéro SIREN : 913 696 258
Nom ou dénomination : AB GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2024 sous le numéro de dépôt 757

DocuSign Envelope ID: 87B882A3-A6E6-4A08-B586-80468C65F1F1

AB GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 35.000 euros
Siège social : 14 avenue Hergé – 77700 CHESSY
913 696 259 RCS MEAUX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2023

Le 11 décembre 2023, à 13 heures, les associés de la Société sont réunis en Assemblée au siège social sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

- **Monsieur Francisco Antonio PEREIRA AMEAO**, propriétaire de 175 actions ;
- **Monsieur Pascal BAILLERGEAU**, propriétaire de 175 actions.

Monsieur Francisco Antonio PEREIRA AMEAO préside la séance en sa qualité de représentant légal de la société AB GROUPE, Président de la Société.

Le Président constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la situation intermédiaire au 31 juillet 2023 ;
- Autorisation d'une cession d'actions ;
- Réduction du capital social d'un montant de 17.500 € ;
- Changement du Président de la société ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Le rapport de la Présidence ;
- la situation intermédiaire établie à la date du 31 juillet 2023 ;
- Un exemplaire de l'acte de cession d'actions ;
- Les conditions et modalités de la réduction de capital ;
- Le projet des statuts modifiés ;
- Le projet des résolutions présentées à l'assemblée.

Le Président procède à la lecture du rapport.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède à la mise aux voix des projets de résolutions suivants :

DS FAPA DS PB

DocuSign Envelope ID: 87B882A3-A6E6-4A08-B586-80468C65F1F1

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE

Connaissance prise de la situation intermédiaire établie à la date du 31 juillet 2023 fait apparaître un bénéfice de 85.408 € réalisé depuis la clôture de l'exercice précédent intervenue le 31 décembre 2022, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite des pertes antérieures et des sommes à porter en réserves en application de la loi et des statuts,

L'Assemblée Générale approuve la situation intermédiaire arrêtée au 31 juillet 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AUTORISATION DE LA CESSION

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du projet de cession de parts à intervenir entre :

- Monsieur Francisco Antonio PEREIRA AMEAO et Monsieur Pascal BAILLERGEAU.

autorise la réalisation de ladite cession d'actions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – REDUCTION DE CAPITAL

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de la Présidence, décide de réduire le capital social de 35.000 € (trente-cinq mille euros), pour le ramener de 35.000 € à 17.500 €, par voie de rachat et annulation de 175 (cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 100 € chacune, au prix unitaire de 1.085,57 € appartenant à Monsieur Francisco Antonio PEREIRA AMEAO, sous condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers ou du rejet de celles-ci.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des parts sociales rachetées sera financé par un prêt auprès du CIC.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour constater la réalisation de la condition suspensive dont est assortie cette décision de réduction du capital et la réalisation définitive de celle-ci, ainsi que pour procéder matériellement au rachat des parts de l'associé concerné, et donc de verser la somme de 189.975 € au profit de Monsieur Francisco Antonio PEREIRA AMEAO, sans que le rachat donne lieu à un acte distinct de celui constatant la réalisation définitive de la réduction de capital.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION – CHANGEMENT DU PRESIDENT DE LA SOCIETE

Compte tenu de la cession d'actions intervenue, la société AB GROUPE prend acte de la démission de Monsieur PEREIRA AMEAO en qualité de Président de la société, et décide de désigner l'Associé unique Monsieur BAILLERGEAU en qualité de nouveau Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DocuSign Envelope ID: 87B882A3-A6E6-4A08-B586-80468C65F1F1

CINQUIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE

En conséquence des résolutions qui précèdent et sous la condition suspensive de la réalisation définitive stipulée à la cession de parts autorisée ci-dessus, les associés décident de modifier comme suit les articles 5 « Capital social », 22 « Nomination du premier Président et du Premier Directeur Général » des statuts :

« Article 5 - Capital social -

Apports

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 décembre 2023, le capital social a été réduit de 17.500 € pour être ramené à 17.500 € par rachat et annulation de 175 parts sociales.

Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 17.500 €. Il est divisé 175 parts sociales de 100 € l'une, numérotées de 1 à 175, libérées et attribuées à Monsieur Pascal BAILLERGEAU, comme suit :

- *175 parts sociales numérotées de 1 à 175 inclus, soit 175 parts.*

Total égal au nombre de parts composant le capital social 175 parts.

L'associé unique déclare que l'intégralité des parts sociales lui appartienne et qu'elles sont intégralement libérées.

Article 22 - Nomination du Président -

Monsieur Pascal BAILLERGEAU est désigné Président de la société pour une durée indéterminée.

Il déclare accepter ces nouvelles fonctions et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les démarches.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 13h30.

DS FAPA DS RB

DocuSign Envelope ID: 87B882A3-A6E6-4A08-B586-80468C65F1F1

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents.

DocuSigned by:
Francisco Antonio PEREIRA AMEAO
D19699FB3DF44CB...

DocuSigned by:
E03A7F8B85474FF...

Monsieur Francisco Antonio PEREIRA AMEAO	Monsieur Pascal BAILLERGEAU